



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

CINQ ANS DEJA

Oui, c'est il y a déjà 5 ans, qu'une poignée de Lasnois, conscients de la nécessité de préserver le caractère rural de notre commune, de combattre la pollution de nos eaux, les dangers d'une urbanisation sauvage...décidaient de fonder une association de défense de l'environnement, qu'ils baptiseront Lasne Environnement, ignorant que ce nom a été adopté un peu plus tôt par un autre groupe de Lasnois. Cette confusion sera de courte durée et "LASNE NATURE" naîtra quelques semaines plus tard.

CONSULTEZ
NOTRE
AGENDA

MARS,
AVRIL,
MAI,

EN DERNIERE PAGE

PREMIÈRES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Les choses vont alors très vite. La journée du samedi 19 mai 1990 ayant été décrétée JOURNÉE DE L'EAU, les quelques fondateurs et bientôt amis décident que ce sera là l'occasion de se manifester. Un riche programme est mis sur pied. Une feuille, un tract qui sera plus tard considéré comme le premier numéro de notre bulletin est photocopié et distribué partout dans Lasne.

Quel est le programme de cette journée?

1° Exposition, stands sur les problèmes de protection de la nature, de l'eau, le recyclage, la récupération des consignes en PVC et des cannettes de métal.
Nous faisons analyser l'eau de plusieurs de nos fontaines et découvrons que celles du centre de Lasne et de Couture sont impropres à la consommation alors que quantité d'habitants friands "d'eau de source" viennent régulièrement faire le plein de nombreuses bouteilles en plastique...

- 2° Visite guidée de la vallée de la Lasne.
- 3° Visite des fontaines et inauguration près de la fontaine de Lasne d'un banc fabriqué au départ de bouteilles en PVC récupérées.
- 4° Concours de dessins d'enfants sur le thème de nos fontaines.

L'éditeur responsable de ce tract n'est autre qu'Yves DELAIN, notre président dès le premier jour jusqu'à octobre 1994.

LA VRAIE NAISSANCE DE NOTRE BULLETIN

Fin mai, paraît une feuille recto-verso elle aussi photocopiée et portant le titre LASNE NATURE VOUS INFORME, (en fait, notre BULLETIN N°2). Ce bulletin contient en germe quantité de sujets qui vont nous préoccuper au fil des années.
Nous définissons (déjà) nos options, notre programme, créons des groupes de travail,

parlons d'eau potable (résultat des analyses), annonçons les récoltes de papier, les premières bulles, à bouteilles et (déjà) prions les habitants de ne pas faire des abords de ces bulles ou de leur propriété des dépotoirs.
Nous nous réjouissons de voir les coquelicots réapparaître le long des chemins, annonçons l'acquisition par la commune d'un radar pour contrer les excès de vitesse, réagissons contre ceux qui disent "à quoi bon" quand on leur parle de protection de l'environnement, faisons appel à ces gestes simples et quotidiens qui, accumulés, peuvent faire des miracles... et, bien sûr, lançons un appel aux cotisations.
Nous annonçons une seconde promenade pour le 16 juin, et cela en français en néerlandais et en anglais
(peut-être faudrait-il que nous revenions à cette pratique).

Les statuts de notre asbl sont déposés dès

juillet au Moniteur belge.

Nous n'allons pas faire ici l'inventaire de tout ce que nous avons réalisé au cours de ces cinq ans. Nous procédons à ce bilan à chaque assemblée générale annuelle.

Il est cependant impossible de ne pas évoquer l'aventure de notre réserve naturelle. Nous avons, deux ans après notre création, lancé une souscription pour l'acquisition de ce terrain du RU MILHOUX dont nous allions faire notre première réserve naturelle. En quelques mois, grâce au dévouement de tous, l'aide de la presse, de la télévision, près de 5000 parts étaient souscrites et nous inaugurons notre réserve le 12 septembre 1992.

Qu'il nous soit encore permis d'évoquer encore un peu d'histoire, à propos de notre bulletin. Après la parution de notre feuille n° 2

Suite en page 2

INONDATIONS DEJA A LASNE EN 1992

En septembre 1992, dans le numéro 11 de notre bulletin, nous écrivions à propos des inondations dont avaient été victimes une série d'habitants de notre commune (La Marache, Hannonsart, près de la Mazerine, etc.):

" La force et la sauvagerie avec lesquelles les eaux se sont engouffrées dans toutes les brèches, emportant tout sur leur passage, creusant de profonds trous, soulevant quantité de pavés, nous prouvent que ce n'est pas impunément que l'on bouleverse le relief du sol.

Pour La Marache, le gros des eaux venait du plateau de Waterloo, mais le problème est général.

On construit, on change de place de grandes quantités de terre, on rase les talus, on éventre certains d'entre eux afin d'aménager des accès aux nouvelles constructions, on supprime des haies, des massifs de verdure, des zones humides ou des bassins naturels d'orage dont la mission est d'emmagasiner les eaux libres...et on remplace tout cela par du

béton, mais l'eau, elle, trouve toujours un chemin.

Nous avons évoqué ce problème à plusieurs reprises et, un an plus tard, parlant du danger d'érosion des sols et de ses conséquences, nous écrivions dans notre numéro 15 :

" Les boues se déposent sur les voiries, colmatant les conduites, les tuyauteries, les fossés. Les berges des cours d'eau se fragilisent, les lits des rivières et des bassins d'orage s'envasent, causent des inondations".

BEAUCOUP PLUS GRAVE

Les inondations beaucoup plus catastrophiques de 1993 et de cette année, prouvent que le mal est profond et général.
Il y a une grande différence entre les inondations à Lasne il y a quelques années, inondations qui étaient la conséquence de très fortes chutes de pluie en un laps de temps relativement court et sur un territoire limité, et celles qui viennent de se produire, amenant

Suite en page 6



5 ANS DEJA

(suite de la première page)

pompeusement baptisée "bulletin", nous recevons un coup de fil de M. Rigaux directeur de PR PRINT. Il propose de nous offrir l'impression de notre trimestriel qui passe bientôt à 4 pages puis à 6 en 1991.

C'est lui qui nous permet de tenir le coup jusqu'au moment où le nombre de nos membres deviendra suffisant, pour que notre association puisse prendre complètement en charge les frais d'impression du bulletin. Il comptera selon les circonstances, 6 ou 8 pages avant de passer régulièrement à 12 depuis la fin de 1993.

Sans céder ici à la tentation publicitaire, jaloux de notre indépendance, nous devions en ce 5ème anniversaire remercier ici M. Rigaux. Sans notre bulletin, ce lien indispensable avec tous les habitants du village, nous étions voués à disparaître à plus ou moins long terme.

Une fois de plus nous remercions ici tous nos amis bénévoles qui, dans la discrétion, accomplissent toutes les tâches qui font la vie et la prospérité d'une association comme la nôtre. Nous formons le vœu de pouvoir annoncer bientôt que le millième membre nous aura rejoints.

C'est la tâche de tous de nous aider à atteindre ce but.

Que chaque membre recrute UN membre nouveau dans sa famille ou parmi ses amis et nous y serons vite.

Cinq ans, ce n'est sans doute pas encore l'âge de raison, mais c'est encore la jeunesse. L'avenir est à nous.

Pour le comité
Didier GELUCK

CHRONIQUE D'UN LIVREUR DU BULLETIN DE *Lasne nature*

Comme chacun sait, le bulletin LASNE NATURE est distribué par des membres bénévoles (comme ils le sont pour toutes les tâches). Ils ont chacun une section à couvrir dans le grand Lasne.

Personnellement, j'en suis, ce qui me pousse à vous faire part des situations cocasses ou tragiques rencontrées avec ce qu'on appelle communément une "boîte aux lettres".

Celle qui m'intrigue le plus est la "non-boîte" ou maison sans boîte. Est-il possible qu'un habitant de Lasne puisse se passer de notre bulletin? Heureusement, il y a la "boîte assortie de son propriétaire" et d'un brin de causticité.

Mais, il en existe d'autres :

- la boîte chausse-trap(p)e : en ressortir les doigts reste une opération périlleuse.
- la boîte habitée : parfois signalée "attention mésanges".
- la boîte croulante : à ne pas toucher !
- la boîte cachée : rendue invisible par la végétation envahissante.
- la boîte alarme : l'approche de LASNE NATURE déclenche un signal d'enthousiasme...
- la boîte sans fond : situation désespérée.
- la boîte baignoire ou bénitier : LASNE NATURE doit de temps en temps pouvoir se mouiller.
- la boîte mobile : où vais-je la trouver la prochaine fois ?
- la boîte souffrant d'indigestion : bourrée de

courrier où apparaît encore le LASNE NATURE du trimestre dernier.

- la boîte close : bloquée pour cause de rouille.
- la boîte chambre à part : en fait, deux boîtes dont l'une pour le courrier et l'autre pour les journaux et feuilles publicitaires. Notre bulletin ne comportant pas une ligne de pub, je n'hésite pas à le glisser avec le courrier.
- la boîte personnalisée : kitsch et distrayante elle est, tour à tour, tonneau, cruche à lait, baratte, moulin à vent, maison pour gnome, mangeoire pour oiseaux...
- la boîte jogging : 600 m aller-retour...

.....à ajouter à mes 3 heures de prestations euphoriques.

A SUIVRE (dans votre boîte).
Erik SEVERIN



EN CULTURE BIOLOGIQUE,

En dehors des diverses méthodes de compostage connues du grand public, quels sont les différents types d'engrais admissibles en culture biologique ?

NOUS TROUVONS:

A. LES ENGRAIS AZOTES

1. **Le sang séché** : azote organique à action rapide. Pour la vigne, le fraisier, la laitue, la tomate : 2 à 5 kg/are. Il sert aussi à la préparation du compost à partir de matières premières pauvres en azote (paille, sciure de bois) : 5 à 10 kg/m³.
2. **Les algues marines calcaires fossilisées** (lithothamne ou maerl), riches en magnésium : 5 à 10 kg/are/an. Ne convient pas pour les plantes acidophyles (rhododendron, azalée, bruyère, etc.)

A étendre en surface à tout moment de l'année. Peut servir comme anti-mousse, comme accélérateur de compost et comme engrais foliaire. Economique à l'achat et facilement disponible.

3. **Les engrais verts** : cultivés en été, enfouis en automne, ils accroissent la porosité du sol par leurs racines chevelues, tout en élevant le taux d'humus. Sont utilisés : le trèfle, les vesces, les pois, les féveroles, moutarde, colza, radis fourrager, épinard. Le meilleur rendement s'obtient par les graminées, grâce à leur puissance racinaire : le seigle, le ray-grass, l'avoine, le sarrasin, la phacélie. Arrivés à maturité, broyer et laisser se décomposer en surface, avant de mélanger au sol.
4. **Les fumiers pailleux** : cheval, lapin, poule...

5. **La poudre de corne** : azote organique à action lente, excellent engrais pour plantes à cycle végétatif lent.
6. **Le guano ou fiente d'oiseaux marins** : originaire du Pérou.
7. **La poudre de roche ou dolomie** : carbonate double de calcium et de magnésium.
8. **Le nitrate de soude du Chili** : 3 à 5 kg à l'are.
9. **Le sulfate de magnésium**.

B. LES ENGRAIS PHOSPHATES

- **Les phosphates naturels du Maroc ou de Tunisie**, très riches, conviennent pour sol acide. Contiennent +ou- 50 % de CaO + oligo-éléments : 3 à 5 kg/are.
- **Les scories de déphosphoration Thomas** : 3 kg/are.
- **Le phospal** : phosphate du Sénégal, pour sol



UNE TAXE SUR LES DECHETS A LASNE ?

La récolte et le transport de nos sacs poubelles jusqu'à la décharge de Mont-St-Guibert coûte de plus en plus cher à la commune qui pense très sérieusement à faire payer le service à la population, comme cela se fait généralement.

Il faut rappeler que chaque ménage paye déjà, annuellement, une taxe sur les déchets ménagers à la Région wallonne. Cette taxe est de 1000 F pour les ménages de plus de trois personnes et de 300 F pour les isolés. Cela représente pour Lasne un montant de 3.353.500 F. La Région ristourne 50% du montant de cette taxe aux communes qui entreprennent des actions pour la gestion de leurs déchets. Exemples : collectes séparées soit des produits compostables (produits humides) soit des déchets recyclables (produits secs) des ménages, enfin, exploitation de décharges de classe III (déchets inertes) cfr Carrière Troisième.

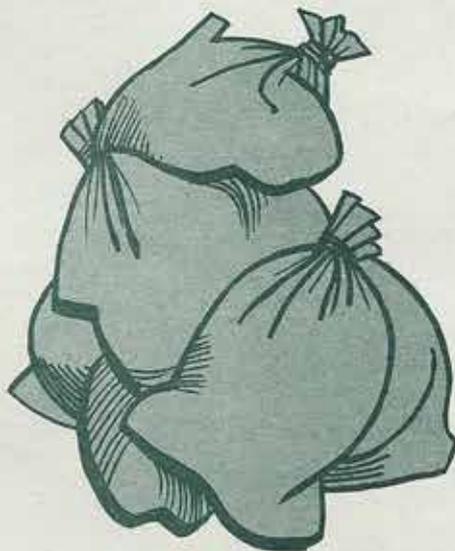
La commune a demandé la ristourne pour l'année 1993 en vue de financer les parcs à conteneurs, les collectes d'objets encombrants, les collectes sélectives de verre, de bouteilles en plastique et de papier, l'organisation de journées de sensibilisation. L'argent ainsi ristourné à la commune ne sert donc pas à financer le ramassage de nos poubelles.

Taxe forfaitaire ? Ou...

Nous aurons donc, plus que probablement, une taxe sur les déchets. Encore faut-il voir comment appliquer cette taxe. Certains, et c'est la position présumée de la commune, pensent qu'il faut simplement taxer chaque ménage de façon uniforme. La taxe ainsi prélevée contribuerait à payer le ramassage de nos sacs poubelles.

MAIS, est-il juste de taxer, de la même manière, une personne isolée qui consomme peu et donc produit peu de déchets et une famille peu respectueuse de l'environnement. Est-il juste de taxer de la même manière une

famille qui respecte l'environnement, qui trie ses déchets, qui recycle ce qui peut l'être et qui fait un effort pour consommer mieux, c'est-à-dire en faisant attention aux emballages et une famille qui rejette tout sans discernement ?



Il serait normal d'encourager la diminution du volume des déchets, le recyclage, l'économie des emballages, le compostage des matières organiques; etc.

Il serait plus normal de respecter le principe : pollueur-payeur, d'expliquer à la population la vérité des coûts. (Le poste immondices représente pour la commune une dépense de plus de 16 millions l'an !!!)

Des solutions existent

L'intercommunale du Brabant Wallon (IBW) préconise le tri des déchets à la source. Certaines communes font payer à la population le ramassage des sacs-poubelles mais d'une autre manière.

Comment ?

A Nivelles, Tubize, La Hulpe, une redevance a été imposée par sac poubelle. Ces sacs, facilement reconnaissables, sont vendus par la Commune. L'argent ainsi récolté sert à financer le ramassage des poubelles.

Dans ces communes, on constate que la production de déchets par habitant a diminué. Dans certaines communes bruxelloises, le tri des déchets se fait à la base. Des sacs de trois couleurs différentes sont employés. Un sac pour le papier, un pour les plastiques, métaux, boîtes et un sac pour les déchets non recyclables.

A Lasne, il serait opportun de lever une taxe minimale qui donnerait droit à un certain nombre de sacs-poubelles par an. Au delà de ce nombre, les citoyens devraient acheter les sacs supplémentaires (ils pourraient être de deux modèles: petit et grand). Les grands consommateurs de sacs paieraient donc en conséquence. Peut-être pourrait-on donner les premiers sacs à ceux qui vivent du minimum.

Des problèmes subsisteraient bien sûr :

- les sacs devraient être vendus via certains commerçants de Lasne,
- Il faudrait prendre garde que certaines personnes n'aillent déverser leurs déchets dans la nature en créant des dépôts sauvages, tout cela pour éviter d'acheter des sacs-poubelles. Comme vous le constatez, des solutions qui diminueraient certainement le volume des déchets et qui conscientiseraient la population au recyclage existent, même si au départ ces solutions sont plus difficiles et demandent un gros effort d'information vis-à-vis de la population.

Nous espérons beaucoup que les nouvelles autorités communales trouveront une solution valable pour financer le transport et le dépôt de ces déchets et faire en sorte que cette taxe diminue au fil des années, quand les gens auront compris qu'il faut réduire les gaspillages et recycler.

Utopie ?

Yves LIMAUGE

IL Y A ENGRAIS... et ENGRAIS

à PH élevé.

- Les poudres d'os : outre le phosphore, ce produit contient de l'azote et du calcium : de 10 à 12 kg/are. Peut entrer dans la préparation du compost : 5 à 10 kg/m³. Sert comme fumure pour le gazon : 10 à 15 kg/are.

C. LES ENGRAIS POTASSIQUES

- Les cendres de bois : 2 à 5 kg/are (10%).
- Le patentkali : sel double de potasse (28%) et de magnésium (8%) naturel importé d'Allemagne. S'emploie sur terre calcaire : 5 à 10 kg/are. Pas cher à l'achat.
- Les extraits de vinasse (40%) d'origine végétale. Pour les plantes bulbeuses : 3 à 5 kg/are.
- Les fougères : en litière.
- Les varechs et goémons : (17%).

- Les roches siliceuses : feldspaths et micas (10%).
- Sylvinites-kaïnites : chlorure de potasse + sulfate de magnésium.

D. LES ENGRAIS NATURELS

- Les algues organiques séchées : contiennent au moins 50% de matières organiques, beaucoup de minéraux et oligo-éléments. Conviennent pour sol pauvre : 3 à 5 kg/are.

E. LES ENGRAIS MAGNESIENS

(pauvres en calcium).

- La serpentine : très forte teneur en magnésium. Idéal pour sol alcalin : 5 à 10 kg/are.
- La poudre de lave : d'origine volcanique, elle augmente la fertilité du sol et la santé des plantes. En épandage : 25 à 50 kg/are.

Poudrage sur végétation couverte de rosée : 1 kg/are.

F. ENGRAIS MINERAUX

- La bentonite : minéral argileux. Améliore la rétention de l'eau en sol léger et freine le ruissellement des engrais. A enfouir à raison de 25 à 50 kg/are. Cela suffit pour plusieurs années.
- La poudre de basalte : poudre grise à haute teneur en silice : 10 à 15 kg/are. Poudrage sur les feuilles couvertes de rosée : 0,5 à 1 kg/are.

Erik SEVERIN





LASNE FLEURIE

Comme vous le savez nous sommes membres de L.N. et toujours intéressés par l'action que mène cette association. Nous suivons avec attention ses différentes initiatives.

Cette fois, je vous écris au sujet des fleurs (...) nous souhaiterions que notre village soit plus attrayant, entre-autres, en étant "FLEURI". L'été dernier nous avons été en Forêt Noire et avons été émerveillés (ailleurs aussi bien sûr, par exemple en Alsace, Autriche, Suisse, ...) de l'abondance de fleurs qui garnissent les façades des maisons. Je vous en donne quelques exemples ci-joints

Nous savons que certaines personnes, commerçants et privés ont fait des tentatives dans ce sens (la commune également, par le placement de bacs à fleurs et la création de parterres à certains carrefours. N.D.L.R.) (...) pourquoi ne pas placer les bacs fleuris au premier étage (...)

Lasne Nature pourrait-elle faire campagne à ce sujet et toucher qui de droit à la commune? En France, il y a un concours national pour la ville ou le village le mieux fleuri. Ne serait-ce pas aussi tout bénéfique pour les pépiniéristes et autres vendeurs de plantes?

C.D.

Tout à fait d'accord. Signalons que les propriétaires de la maison qui est aussi le siège de notre asbl se sont engagés à installer dès ce printemps des bacs à fleurs aux fenêtres. Nous allons étudier une formule de concours. Vos idées à ce sujet seront les bienvenues.

ROUTES ARBOREES



A mon retour d'un week-end passé dans les Ardennes, j'ai été, une fois de plus, émerveillée, par les routes bordées d'arbres rencontrées dans cette partie de la Belgique. Quoi de plus beau qu'une rangée de tilleuls centenaires ou une enfilade de hêtres ou d'érables majestueux, d'imposants marronniers ou parfois d'un mélange de plusieurs variétés : charmes, cerisiers, saules, châtaigniers.

C'est certainement une des raisons qui rendent les Ardennes si attrayantes aux étrangers (...). Dans le cadre de l'année 1995, déclarée celle de la "préservation de la nature", ne pourriez-vous proposer à votre commune d'envisager la plantation de quelques belles rangées d'arbres, par exemple le long de la route de l'Etat? Car, mises à part une ou deux



places arborées, nos routes restent désespérément vides d'arbres.

Une route arborée est un oasis de paix (...) et pourquoi pas, un prétexte pour assagir les fous du volant.

P.H.

Voilà une suggestion sympathique... mais qui ne fera pas l'unanimité. Certains craignent la chute d'arbres pendant les tempêtes ou prennent prétexte de quelques dérapages qui se

terminent contre un arbre, pour en rendre celui-ci responsable.

Nous pensons que si les espèces sont bien sélectionnées, en choisissant des arbres à fort enracinement, les dangers de chute seront grandement réduits.

Les arbres sont souvent de bonnes balises qui indiquent les limites des bords de routes, les ravins qui peuvent les border.

Si l'on accuse les arbres, pourquoi pas les poteaux, les bornes avec catadioptrés, les rampes de protection, sous prétexte que les automobilistes les emboutissent parfois?

Ceci dit, certains adversaires des arbres agissent dans l'ombre. C'est ainsi que l'an dernier, des bouleaux (de quelques années déjà) qui avaient été plantés sur le talus de gauche en montant la route de l'Etat vers Maransart, ont été coupés à 10 centimètres du sol !!!

Bel amour de la nature !

Nous avons mis en chantier le livre annoncé à notre assemblée générale:

LASNE ET SES PROMENADES

Il s'agit d'un ouvrage de plus de 100 pages consacré à Lasne, les villages qui le composent, leur histoire, leur patrimoine, la faune et la flore, les personnages célèbres, les beautés paysagères que nous découvrirons au cours d'une douzaine de promenades

Nous réunissons toutes les informations concernant ces divers sujets et faisons appel à votre collaboration.

Si vous possédez des photos, des gravures, des livres, des études intéressantes sur tel ou tel coin de notre village, des informations originales sur certains lieux, leur histoire, des personnages célèbres qui y sont nés, y ont vécu ou travaillé, si vous connaissez des arbres remarquables, des lieux riches de flore et de faune dont il serait intéressant de signaler l'existence,

écrivez-nous, téléphonez-nous AVANT LE 30 AVRIL 95. Les documents prêtés resteront bien sûr votre propriété et vous seront restitués dans les plus brefs délais.

Il faut que "LASNE ET SES PROMENADES" soit la véritable oeuvre collective des Lasnois et de leurs amis. Merci à tous.

Le comité de coordination.

Mercredi 12 avril à 20 h Centre sportif et culturel de LASNE
Conférence-débat animée par Erik SEVERIN et Roland ZANASSI

QUE FAIRE DE NOS DECHETS DE JARDIN ?

Compostage et autres solutions.

Le débat sera suivi par la projection de la vidéo réalisée à l'occasion de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature :

LA NATURE ORDINAIRE... COMME UN PETIT COQUELICOT

Entrée libre



Attention : à Lasne, le nombre de paysages gâtés est en croissance. Le relevé des zones d'intérêt paysager, que Lasne Nature a contribué à faire, montre que sur 100 vues paysagères encore valables, 25 vont disparaître si on n'y met d'urgence le holà.

De quelles vues paysagères s'agit-il ? Si on ne réagit pas, comment vont-elles être perdues ? Que peut-on faire pour y remédier ?

LE CHARME SPECIFIQUE DES PAYSAGES LASNOIS

D'autres paysages, en Belgique ou dans le monde, sont, évidemment, plus majestueux, plus fantastiques, plus sauvages, plus célèbres. Mais il y a peu de coins qui, comme le nôtre, offrent aux promeneurs une telle variété de paysages et de sites différents quand on se déplace de quelques centaines de mètres. Faites-en l'expérience en quelques minutes de marche, depuis le fameux "cirque de bois, de coteaux, de vallons" et des vastes vues du chemin de Camuselle; passez aux maisons villageoises que vous découvrirez au débouché d'un chemin creux, puis au chapelet d'étangs de la Lasne. Juste après, jetez un coup d'œil de loin, au passage, sur notre village de Maransart aux maisons bien groupées, planté juste comme il faut dans un cadre de prairies vallonnées de champs verts, jaunes ou roux et de bois plus sombres. Puis, parvenus entre deux bois, portez brusquement votre regard à deux kilomètres, au dessus de la Haute-Lasne, sur les collines d'Anogrune. Puis...

Mais faut-il encore évoquer ici les tableaux que vous allez voir dans la suite ? Vous le savez d'avance et d'expérience : le charme de Lasne est surtout fait de la variété des vues que l'on découvre en circulant sur nos routes, sentiers et chemins.

A PIED, A CHEVAL, EN VOITURE...

Précisément, en circulant sur pas mal de routes, de chemins et de sentiers de certaines autres parties de Lasne, le charme est rompu. Rompu, parce qu'on ne découvre plus rien des paysages sur lesquels, naguère, on avait encore quelques échappées.

On circule entre deux haies épaisses et mises hautes là pour que jardins et villas soient à l'abri des regards. Ces jardins et villas s'égrènent sans interruption de part et d'autre du chemin que vous suivez et, si ce n'est pas en voiture que vous le suivez, vous serez accompagnés d'abolements furieux d'animaux de tailles diverses se relayant de proche en proche pour vous signifier que vous êtes un intrus. Vous finirez par le croire.

Promenez-vous donc, pour voir, route des Marnières, ou route de Renipont (dans la seule échappée paysagère qui y reste on met des écriteaux "Terrain à vendre") ou encore chemin du Chêne au Renard. Ou suivez la rue du Bois Paris. Ou descendez vers le centre de Lasne par le sentier qui part de la chapelle Ste-Anne, vers le milieu du chemin de Dadelane...

AU SECOURS DE NOS PAYSAGES



La cause majeure de cette dégradation ? L'idiotie du plan de secteur de 1976, qui, sur la carte, a mis du rouge de part et d'autre de nombre de nos voies de communication, signifiant par là, que sur 50 m de profondeur, il s'agit de terrains à bâtir.

DES REMEDES ?

Ce serait rêver de vouloir que l'on modifie tout de suite le plan de secteur, qu'on y supprime le rouge çà et là le long des routes, sentiers et chemins et que, comme de juste, on indemnise les propriétaires des terrains en cause de la baisse de valeur de leur bien.

Ce n'est pas si simple. Le plan de secteur ne sera révisé que dans quelques années, et même alors, il ne faut pas compter que l'on trouvera les sous nécessaires au versement d'indemnités. Certes, on peut concevoir des systèmes d'indemnisation en nature consis-



tant, par exemple, à créer de nouvelles zones rouges, ailleurs que le long des routes et chemins existants, à les mettre en régie foncière et à les offrir en échange au bas prix d'achat d'origine, en compensation de la moins-value subie par les terrains devenus non constructibles.

Mais il s'agit là d'une opération de longue haleine, supposant une volonté politique qui n'est pas encore présente chez nous bien que, naturellement, nous l'appelions de nos vœux.

Il faut, en attendant, trouver et développer des solutions provisoires, applicables tout de suite aux cas les plus urgents.

DES SOLUTIONS PALLIATIVES, POUR L'IMMEDIAT

A LASNE NATURE, nous avons quelques idées à ce propos. Nous les exposerons dans un prochain article et, surtout, nous ferons appel à vous, amis lecteurs, pour discuter ces idées et les enrichir.

Avant d'en arriver là, avisons-nous aussi de ce que nos paysages se gâtent encore d'une autre manière : il ne suffit pas, pour que tout aille bien, que, depuis les routes et les chemins, les passants aient des vues lointaines sur la campagne. Il faut que cette campagne reste agréable à regarder.

DES VERRUES DANS LE PAYSAGE

Nous avons dit du mal du plan de secteur. Il y a aussi du bien à en dire. Sur le plan, en effet, pas mal d'hectares des parties rurales de notre commune sont couverts des rayures caracté-



INONDATIONS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

d'importants débordements de certaines rivières et fleuves.

Il y a toujours eu des inondations et, comme l'aurait dit monsieur de la Palice, la cause principale en est les grandes quantités d'eau tombées du ciel. Cependant, la majorité des experts s'accordent pour dire que notre imprévoyance et celle des décideurs en augmentent la gravité.

LES CAUSES

Parmi ces causes, qui s'additionnent souvent, il y a le remembrement des campagnes, l'arrachage des haies, le rasage des talus qui ne jouent plus leur rôle de retenue et de freinage des eaux, le comblement de bassins naturels d'orage, l'urbanisation anarchique, le bétonnage de surfaces de plus en plus vastes, les permis de bâtir délivrés à la légère dans des zones inondables.

Le ministre français Charles Pasqua (mais oui, vous avez bien lu) vient de dénoncer :

"Les insuffisances, les lacunes et les carences qui ont caractérisé les politiques suivies tout au long des 20 dernières années, peut-être même davantage."

et, plus loin :

"On n'a pas pris suffisamment garde en conduisant des opérations de destruction des haies, de comblement de fossés ou encore de suppression de drainages naturels qui ont créé des conditions propices au ruissellement". (Le Soir)

Tous les experts en hydrologie, mais aussi les groupes travaillant aux CONTRATS DE RIVIERE devront aborder et étudier ces pro-

blèmes et proposer avec toute la force de leur expérience sur le terrain, des solutions ou, à tout le moins, des propositions pour prévenir ou atténuer l'impact de telles catastrophes dans le futur.

Le temps est passé où l'on accusait "la fatalité". Il existe des remèdes, des solutions, des précautions à prendre.

Il ne faudrait pas que l'alerte s'éloignant, on referme les dossiers sans prendre des mesures efficaces, en attendant la prochaine catastrophe.

Nous écrivons ces lignes début février et constatons que les déclarations d'intentions sont légion. ON va prendre des mesures. ON ne nous y reprendra plus. ON va faire ceci ou cela.

Nous espérons que ces projets ne seront pas oubliés une fois l'eau séchée, les boues évacuées.

Le 3 février, nous lisions dans "Le Soir"

"Une politique de prévention va aussi être favorisée. Ainsi, annonce le ministre Baudson, UNE GRANDE PRUDENCE sera de mise pour délivrer des permis de bâtir sur des terrains inscrits en zone d'urbanisation au plan de secteur et situés en zone inondable. De plus, AUCUN PERMIS DE LOTIR ne sera plus accordé sur les terrains en question. Des terrains ruraux seront inscrits en zones d'inondation pour servir de bassins naturels lors de crues, et une politique de gestion de ces terrains inondables sera déterminée. Pour les terres agricoles, une série de mesures seront mises en œuvre pour réduire le ruissellement. A cet effet, par exemple, Guy Lutgen va déposer un arrêté organisant l'octroi d'une subvention pour la plantation de haies."

Quand on pense que, jusqu'il y a peu, on se moquait de nous parce que nous nous élevions contre l'arrachage intempestif des haies !!!

Affaire à suivre de près.

Le 10 février, l'agence Belga diffuse l'avis suivant :

INONDATIONS. DES AIDES POUR PLANTER DES HAIES.

Le gouvernement wallon a adopté un projet d'arrêté accordant des subventions pour la plantation de haies. L'octroi des subventions est lié au respect d'un certain nombre de conditions : essences utilisées, longueur des plantations (au moins 100m), interdiction d'utiliser des herbicides, etc. Cette décision fait partie des mesures annoncées pour lutter contre les inondations. Les haies ont, en effet, la propriété de faire obstacle à l'écoulement des eaux et à l'érosion. Par ailleurs le ministre Lutgen a tenu à dégager la responsabilité des agriculteurs wallons dans les inondations, dans la mesure où ils ne pratiquent pas une agriculture hors-sol, comme c'est le cas en Bretagne.

Il a aussi déploré les erreurs commises à l'occasion des opérations de remembrement, qui ont fait disparaître nombre de haies et de bosquets.

Et pendant ce temps... demande de permis de lotir

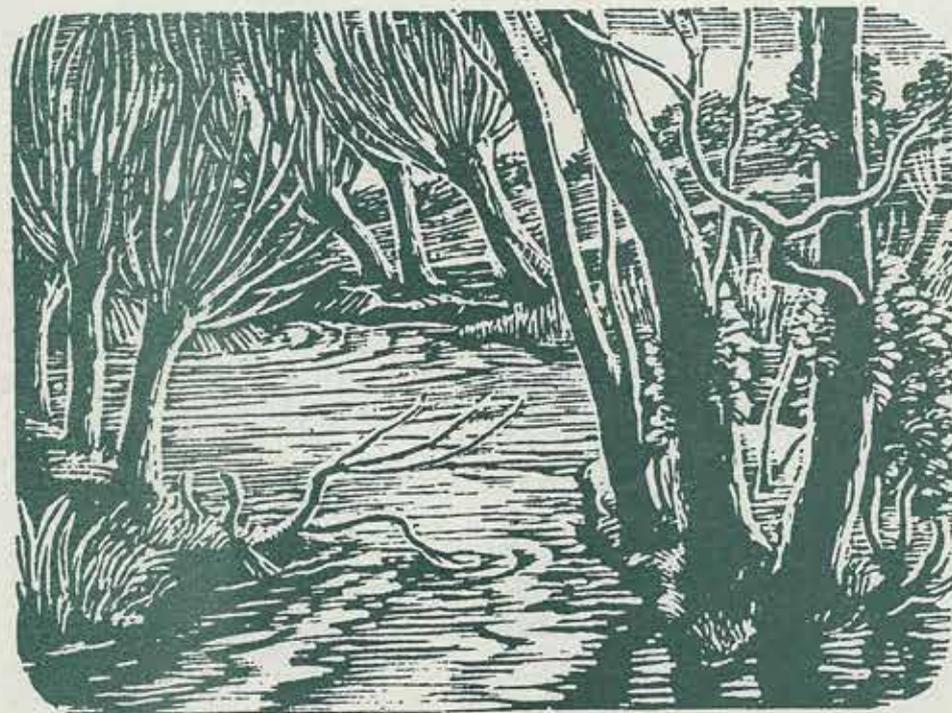
Alors que les inondations faisaient leurs ravages, une demande était à l'enquête à Lasne pour un lotissement le long du chemin du Bois Magonnette. Que se passerait-il si dans cette zone humide et souvent inondée, on accordait un permis et que dans quelques mois ou années les propriétaires des maisons construites étaient les pieds dans l'eau? Et s'ils se retournaient contre ceux qui auraient accordé ce permis de lotir? Beau paradoxe!

Vendredi 31 mars

* SOIRÉE * ASTRONOMIE

avec
André KOECKELENBERGH
de l'Observatoire royal

détails dans
notre agenda en page 12



LA CIRCULATION DANS LES BOIS ET FORETS

Ce mardi 7 février 1995, le Conseil régional wallon a voté le projet de décret proposé par le ministre G. Lutgen, modifiant le code forestier en ce qui concerne la circulation du public dans les bois et forêts en général, en région wallonne. Ce décret entrera en vigueur le 1er janvier 1996 et concerne les 500.000 ha de la forêt wallonne appartenant pour moitié aux propriétaires particuliers et aux propriétaires publics. Parmi ces derniers, la Région wallonne possède en bien propre 55.000 ha, 195.000 ha appartenant aux établissements publics, essentiellement les communes. "Dans les associations de protection de la nature, la satisfaction est générale écrit "La Libre Belgique" du 7 février. "Le décret modifie le code forestier dans le sens où il fallait le faire" dit Jean-Luc Roland, président d'Inter-Environnement Wallonie.

Nous lisons d'autre part dans "Le Soir" du 8 "Ce qui pouvait apparaître il y a dix ans comme une restriction aux libertés, apparaît aujourd'hui comme une nécessité..."

Disons d'emblée que Lasne Nature, au sein d'Inter-Environnement Wallonie, pousse un soupir de soulagement. Même s'il a fallu deux ans pour qu'un texte définitif soit proposé au vote du Conseil général wallon, tant furent nombreux les amendements de tous genres et surtout celui qui donnait satisfaction (et qui fut heureusement amendé, pour ne pas dire rejeté) aux lobbies des engins motorisés de tous poils qui n'exigeaient pas moins de 2000 km de pistes balisées en plus des routes pavées ou asphaltées pour satisfaire leurs activités sportives (?) vertes (?). Certes un nouvel amendement les concernant et repris par le décret

"maintient la possibilité de circulation des motos et 4x4 sur les CHEMINS mais exige que les dérogations soient DEMANDEES au ministre au coup par coup et il n'autorise que des dérogations PROVISOIRES, donc limitées dans le temps, à l'occasion d'une épreuve ou d'un rallye, par exemple" précise encore J.-L. Roland. Cela concerne aussi bien les bois publics que les bois privés.

Il n'est pas sans intérêt de se rendre compte par soi-même de ce que ledit "sport vert" (?) engendre comme nuisances, ne fût-ce qu'aux sols (et même aux sous-sols) et à la flore y vivant. Pour ce faire, allez donc jeter un coup d'oeil au chemin reliant le cimetière de Couture-St-Germain à la route d'Aywiers (n°22 en E6 sur notre carte des chemins et sentiers), enfin, ce qu'il est devenu, ce qu'il en reste.

Tout commentaire est superflu !

Que dire alors du boucan infernal, de la frayeur de la faune grande ou petite se réfugiant dans des "sanctuaires" trop réduits pour permettre l'équilibre flore-faune minimal. Que dire de la pollution par gaz d'échappement !

La menace majeure étant ainsi écartée qu'en est-il des

autres "utilisateurs" de la forêt ? L'article 187 du décret fixe d'abord une règle générale : "Sauf motifs légitimes, il est interdit d'accomplir tout acte de nature à perturber la quiétude qui règne dans la forêt, à déranger le comportement des animaux sauvages ou à nuire aux interactions entre les êtres vivants, animaux et végétaux et leur environnement naturel".

Résumons ensuite les dispositions visant les catégories d'utilisateurs et/ou leurs activités :

1. LES PIETONS (y compris les cyclistes de moins de 9 ans) circulent sur les routes, les chemins, les sentiers. En dehors de ces voies et sauf motifs légitimes l'accès est interdit.
2. CYCLISTES, SKIEURS, CAVALIERS circulent sur les routes et chemins (selon l'article 185, on entend par chemin : voie publique plus large qu'un sentier et qui n'est pas aménagée pour la circulation des véhicules en général). En dehors de ces voies et sauf motifs légitimes, l'accès est interdit.
3. LES CHIENS ET AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES doivent être tenus en laisse.
4. IL EXISTERA DES AIRES BALISEES spécialement destinées à l'accueil des piétons, au stationnement momentané des véhicules, à l'exercice de certaines activités récréatives ou au bivouac. Ceci nous amène aux...
5. MOUVEMENTS DE JEUNESSE. L'administration devra faciliter leurs camps et leur encadrement " par des agents forestiers dans une optique de découverte de la nature" (L.B.7/2/95)
6. CUEILLETES : myrtilles, champignons, etc...tolérées en dehors des voiries sauf en vue d'activités commerciales.

Des dérogations seront accordées à ces limites d'usage pour des raisons médicales, pédagogiques, scientifiques, culturelles ou de protection de la nature ou pour permettre l'accès aux propriétés privées.

Le décret traite encore des activités de gestion des forêts elles-mêmes.

Il y aura, enfin, des amendes de 1000 F à 100.000 F suivant les infractions.

Il serait souhaitable que toute personne intéressée demande copie du décret à Inter-Environnement Wallonie, rue de la Victoire, 26 à 1060 Bruxelles.

Tél.: 02/539 09 78 - Fax: 02/539 09 21.

Faisons connaître le décret, appliquons-le personnellement loyalement. Que nos critiques (souvent négatives) trouvent ici l'occasion d'être positives. Disons à nos représentants politiques: "Bravo, Messieurs, et... continuez"

Paul LECHARLIER
du groupe Chemins et Sentiers.



CE QU'A VRAIMENT DIT LE CHEF INDIEN SEATLTH (SEATTLE)

Nous poursuivons ci-dessous la publication du compte-rendu des paroles qu'il a prononcées : article publié le 19 octobre 1887 dans le " Seattle Sunday Star" sous la signature du Dr Henry Smith. (Voir la première partie dans notre bulletin n° 19 de septembre 1994).

« La jeunesse est impulsive. Quand nos jeunes grandissent et sont en colère contre un mal réel ou imaginaire, et qu'ils enlaidissent leur visage avec de la peinture noire, leur cœur est aussi enlaidi et devient noir. Alors, ils sont souvent cruels, impitoyables, et ne connaissent aucune mesure, même nos aînés sont alors incapables de les retenir.

« Ainsi donc, nous en sommes arrivés là quand les premiers hommes blancs commencèrent à repousser nos pères vers l'ouest. Mais souhaitons aujourd'hui que les combats entre l'homme rouge et son frère à visage pâle ne recommencent plus jamais. Nous aurions tout à y perdre et rien à y gagner.

Il est vrai que l'idée de vengeance est fort appréciée par nos jeunes braves, même au risque de leur propre vie. Mais les plus âgés d'entre nous, qui restent au camp en temps de guerre, et nos mères qui craignent de perdre leurs fils, sont plus sages.

« Notre bon père à Washington - car je présume qu'il est maintenant notre père autant que le vôtre, depuis que le roi George a avancé ses frontières plus au nord -, notre grand et bon père, dis-je, nous déclare que si nous agissons comme il le désire, il nous protégera.

« Ses braves guerriers seront pour nous un rempart, et ses grands navires de guerre rempliront nos ports, si bien que nos anciens ennemis des lointaines terres du Nord - les Hydats et les Tsimpsons n'effrayeront plus nos femmes, nos enfants et nos aînés. Alors il sera réellement notre père et nous serons ses enfants.

« Mais en sera-t-il toujours ainsi ? Votre dieu n'est pas notre dieu ! Votre dieu aime votre peuple et hait le mien. C'est avec amour qu'il conduit l'homme blanc comme un père conduit son petit enfant. Mais il a abandonné ses enfants rouges, si tant est qu'ils soient vraiment ses enfants. Notre dieu, le Grand Esprit, semble lui aussi nous avoir abandonnés. Votre dieu rend votre peuple de cire plus fort jour après jour. Bientôt, votre peuple occupera tout le pays.

« Mon peuple reflue comme une marée et ne reviendra jamais. Le dieu de l'homme blanc n'aime sûrement pas ses enfants rouges, sinon il les protégerait. Nous ressemblons à des orphelins qui ne peuvent espérer du secours de nulle part. Comment, alors, est-il possible d'être frères ? Comment votre dieu pourrait-il devenir le nôtre, nous rendre la prospérité, réveiller en nous des rêves de grandeur retrouvée ?

« Si nous avons le même père céleste, il doit avoir des préférences, car il ne s'est montré qu'à ses enfants au visage pâle. Mais nous, nous ne l'avons jamais vu, ni entendu sa voix. Il a donné des lois à l'homme blanc, mais il n'a pas eu un seul mot pour ses enfants rouges, dont le peuple innombrable couvrirait autrefois cette terre comme les étoiles remplissent le ciel.

« Non ! Nous sommes deux races distinctes et nous le resterons. Deux races avec des origines distinctes et des destins divergents. Il y a peu de choses communes à nos peuples.

« Pour nous, les cendres de nos ancêtres sont sacrées et l'endroit où elles reposent est une terre sainte. Tandis que vous, vous errez loin des sépultures de vos pères, apparemment sans regret. Votre religion fut écrite sur des tablettes de pierre par le doigt de fer d'un dieu irrité, de peur que vous puissiez l'oublier. Ceci est tout à fait incompréhensible pour l'homme rouge.

(Suite et fin dans le prochain bulletin)

L'ANNEE EUROPEENNE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE



LA NATURE SORT DE SA RÉSERVE

1995 est déclarée "Année Européenne de la Conservation de la Nature". Un appel a été adressé à tous et spécialement aux communes afin que l'on se soucie aussi de la nature en dehors des zones protégées.

Des réserves naturelles ont été créées et d'autres se créeront encore, mais la nature est partout et c'est en quelque sorte de la nature au quotidien, de notre cadre de vie qu'il s'agit ici.

Il faut qu'en 1995, à Lasne comme, nous l'espérons, en beaucoup d'autres endroits, la " nature sorte de sa réserve".

Nous avons appris que la commune de Lasne avait adhéré à ce projet, ce qui implique, entre autres choses, qu'elle s'engagera par voie de convention à suivre certaines directives de la Région pour gérer de façon écologique les bords de route et pour assurer la protection de la faune sauvage qui trouve refuge dans les clochers et combles communaux.

Nous apporterons notre appui à la réalisation de ces projets.

Nous voudrions cependant attirer l'attention des responsables communaux sur l'engagement qu'ils avaient pris en 1992 de gérer autrement les bords de routes et de chemins en évitant les fauchages de printemps. Ces fauchages avaient comme résultat de tuer toute vie végétale et animale sur ces talus... mais aussi de faciliter le ruissellement des eaux de pluie (nous en parlons d'autre part au sujet des inondations).

Malheureusement, nous avons dû constater ces deux dernières années que ces directives n'avaient pas été respectées et que beaucoup de talus ressemblaient davantage à des têtes rasées plutôt qu'à fleuries.

Que 1995 soit le début d'une longue période de gestion intelligente de ces réserves non classées que sont nos bords de chemins, refuges de tant de richesses.

D.G.



Bords de chemin où toute vie a été rasée.

QUI FAIT QUOI ?

Les attributions des nouveaux échevins de Lasne.

Le nouveau Conseil communal de Lasne, issu des dernières élections est entré en fonction ce 2 janvier ainsi que les échevins désignés par leurs pairs.

Ce sont Thierry ROTTHIER, bourgmestre, qui prendra en charge l'aménagement du territoire, l'environnement et les travaux de voiries, le 1er échevin Léon JAUMOTTE : état civil, finances et cultes, Paul VAN der AVOORT : enseignement, participation, classes-moyennes, commerce, Roger MATAIGNE : travaux bâtiments communaux, sports, agriculture, transports en commun, Brigitte DEFALQUE : jeunesse, relations extérieures, jumelages, oeuvres sociales, tourisme, Frédéric DAGNIAU : urbanisme, patrimoine.



NOS CARTES POSTALES

Pour faciliter vos commandes, mais conscients de ce que la reproduction en un seul ton et en petit format donne une bien pâle idée de ce qu'elles sont en grand et en couleurs, voici les

cartes encore disponibles :

Nous pouvons également vous fournir des cartes de vœux : carton double + carte postale choisie + mention : "Meilleurs vœux" "Bon Anniversaire", ou "Bonne fête" selon votre désir. Chaque carte est placée sous enveloppe.

Cartes postales : 20 F - Cartes de vœux : 30F (port compris).

Passez vos commandes en versant la somme correspondante au compte 001 2326233 55 de LASNE NATURE 1380 LASNE.



1. Place Communale d'Obain.



7. Eglise de Couture-St-Germain.



11. Ferme de la Kelle.



4. Place de Plancenot (nuit).



8. Chemin de Plancenot (Marache).



12. Rues du Cbène au Corbeau et de la Croix Rolland (Couture-St-Germain).



5. La vallée du Smobain.



9. Lasne-centre et son église.



6. Petit pont sur la Lasne (Aywiers).



10. Porte "W" à Aywiers.



15. Place communale d'Obain.



15. Place de Plancenot (jour).

(Suite en page 12)



GRENOUILLES ET CRAPAUDS



Crapauds, grenouilles vont incessamment reprendre leur route vers les mares et étangs qui les ont vus naître.

Beaucoup payeront ce voyage de leur vie, écrasés sous les roues de nos voitures.

Le temps clément (plus de 7 degrés, le soir, dès le mois de mars les décide à partir). Les heures de passage préférées se situent entre 20 et 24 heures.

Cette année encore nous irons aussi souvent que possible, avec seaux et lampes de poche, ramasser ces imprudents au bords des rues du Chêne au Corbeau et de la Croix Rolland en face des étangs, à Couture, et aussi le long de la route de la Marache au bord des étangs d'Ohain.

Que ceux qui peuvent nous aider dans cette tâche l'un ou l'autre soir de mars téléphonent à Johanna Leupen, membre de notre comité, au 633.24.71 qui établira un calendrier "des jours de sauvetage".

EN BREF, EN BREF, EN BREF

Lors du dépôt d'une demande de permis de bâtir, le candidat se voit remettre une liste d'essences à planter pour composer une haie d'espèces indigènes accueillantes aux oiseaux.

Mais certains, sitôt installés s'empressent de planter sapins et dérivés. Les autorités devraient être davantage attentives à cette dérive.

Si vous entreprenez ou faites effectuer des travaux sur votre toiture, pensez à installer un grillage sur le conduit de votre cheminée. Vous éviterez ainsi que des oiseaux croyant y trouver un bon refuge pour leur nid, y tombent, sans espoir de sauvetage.

COTISATIONS ET CARTES DE MEMBRE

Quelques cotisants s'étonnent de ne pas recevoir de carte de membre. C'est par mesure d'économie.

En effet, l'expédition à 800 membres (et bientôt 1000) coûterait chaque année de 15 à 20.000F: impression des cartes, lettres, enveloppes et frais postaux..., sans compter le travail administratif (bien que nous soyons tous bénévoles).

Vous admettez que cet argent mérite d'être mieux utilisé, (surtout pour notre bulletin) et cela d'autant plus que chaque trimestre nous devons consacrer plusieurs milliers de francs à l'envoi de lettres de rappel à ceux qui oublient de renouveler leur cotisation annuelle. Merci à tous ceux qui la paient spontanément.

Merci à ceux qui donnent un ordre permanent à leur banque... ayant conscience de leur distraction.

G.VA

Cotisation annuelle: 300 F minimum (mais sans maximum) à verser au compte: 001-2326233-55 de l'A.S.B.L. LASNE NATURE 1380 LASNE

DEBUT DES TRAVAUX POUR LA STATION D'EPURATION DE PLANCENOIT

L'année passée a été décidée la construction de cette station d'épuration mais des oppositions s'étant fait jour parmi les habitants proches de cette future installation, le début des travaux a été plusieurs fois retardé.

Rappelons que depuis des années, nous demandons l'épuration des eaux de Plancenoit qui sont les plus polluées de La Lasne et, ce qui est particulièrement grave, aux sources de celle-ci.

Nous savons ce que ces travaux peuvent avoir de désagréable pour les riverains et les dangers que court cette belle vallée. C'est pourquoi, si nous avons donné un avis favorable lors de l'enquête qui a été ordonnée, nous y avons mis une série de conditions propres à garantir que les travaux et l'installation de cette station soient menés avec un souci particulièrement vif de la défense de l'environnement et du site.

Il eût été sans doute plus populaire de crier avec les opposants, mais nous aurions trahi notre raison d'être, toutes nos campagnes pour l'épuration efficace de nos eaux, notre engagement dans l'opération "CONTRAT DE RIVIERE".

Souhaitons que l'IBW qui a installé sur le site les panneaux annonçant le début des travaux (panneaux déjà recouverts d'inscriptions hostiles des opposants) mènera rapidement à bien cette entreprise avec efficacité et grand respect de la nature.

Alain CHARLIER du GROUPE EAU

ZONES INONDABLES

Un certain nombre de zones inondables ont été recensées dans la vallée de la Lasne, sur le territoire de notre commune. Il en est d'autres et nous demandons à nos lecteurs de nous signaler celles qu'ils connaissent en spécifiant s'il s'agit de zones inondées (presque en permanence), inondables lors de crues ou fortes pluies ou humides et marécageuses avec: emplacement, superficie et fréquence. Nos lecteurs seraient fort aimables de nous donner leur avis à ce sujet.

Voici la liste de celles recensées à ce jour, reprenant par rivière lieu et superficie :

LA LASNE

Rue du Petit Champ : +/- 1 ha.
Rue de la Lasne et route d'Ottignies : +/- 2 ha5.
Rue du Pont, Renipont : +/- 1ha5.
Ru Milhous, rue de l'Abbaye : +/- 3 ha.

SMOHAIN

La Marache : +/- 0,5 ha.
Rue de Genleau-Marache : +/- 1 ha.
Rue Aquinot-Marache : +/- 1 ha.
Ohain plage : +/- 1 ha.
Route d'Ohain : +/- 1 ha.
Rue du Moulin : +/- 0,5 ha.
Rue de la Lasne : +/- 0,5 ha.

EN BREF, EN BREF, EN BREF

Les hirondelles reviennent...en moins grand nombre mais... Pensons à leur accueil. La porte entrouverte d'une étable ou d'un atelier, un petit carreau enlevé à une fenêtre leur permet parfois de retrouver un ancien nid, où d'aller en construire un nouveau bien à l'abri.

Il reste encore à Lasne quelques vergers qu'il est grand temps de sauver pour leur beauté et leur utilité.

Lors de la construction de maisons on arrache un peu trop vite certains arbres fruitiers pour faire place à la brique et au béton. Quand elles délivrent des permis de bâtir les autorités communales doivent veiller à la préservation de ce patrimoine. La beauté de ces arbres en fleurs, leur utilité dans la pollinisation et la saveur de leurs fruits sont inégalées. Cessons de gaspiller ces richesses.

LES JOURS D'ENLEVEMENT DES GROSSES PIECES

AVRIL 1995

LUNDI 3 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi,
MERCREDI 5 dans les rues du mercredi, VENDREDI 7 dans les rues du vendredi,
MARDI 11 dans les rues du mardi et JEUDI 13 dans les rues du jeudi.

JUIN 1995

le LUNDI 5 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi,
MERCREDI 7 dans les rues du mercredi, VENDREDI 9 dans les rues du vendredi
MARDI 13 dans les rues du mardi et JEUDI 15 dans les rues du jeudi.

(découpez cet encadré de dates utiles et épinglez-le à un endroit bien visible)



A L'AGENDA DU N° 20 DE LASNE NATURE

Conférence

Le 14 décembre, un petit groupe s'en vint écouter Monsieur Clercq, apiculteur, au Centre sportif et culturel de Lasne. Son hobby l'ayant conduit dans différents pays, il nous en montra des diapos avec beaucoup d'enthousiasme.

Si nous sommes restés un peu sur notre faim, car il ne s'est guère attardé à la vie des abeilles et des ruches, nous avons appris que Monsieur Clercq pratique l'insémination artificielle grâce à un appareil de son invention, et ce pour préserver les caractères des reines. Ce fut tout de même une bonne soirée. Merci Monsieur Clercq.

Voyage dans la Préhistoire

Le 15 janvier - Carrière de Jauche. Devant la belle église romane (XIIe s.) d'Orp-le-Grand, nous étions 7 partants pour le périple de la carrière désaffectée de Jauche, creusée dans le crétacé. Elle est maintenant "réserve naturelle", bien gérée par différentes associations locales de défense de l'environnement, botanistes et archéologues en étroite collaboration.

Nous y sommes descendus, y avons observé un affleurement, témoin survivant de la carrière de craie alimentant une ancienne cimenterie, des fossiles aux noms savants y incrustés de même que de gros rognons de silex sertis dans la craie.

Gravissant l'autre versant, tout aussi périlleux, avec notre guide nous vîmes l'endroit où, dirigeant des stades de jeunes, il vit avec eux à l'âge paléolithique.

Ils cousent leur tente en peaux, cuisent leur cueillette, boivent de la tisane d'origan et dorment deux nuits dans une grotte au cours du séjour.

Au préalable, nous avons visité une réserve de la LRBP (Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux). Là, dans l'intérieur d'un tronç de saule les gestionnaires ont introduit une boîte en treillis très fin, poste d'observation qui a permis à ce jour l'identification de 180 insectes et autres bestioles...

Notre visite s'est terminée au très beau musée de préhistoire d'Orp-le-Grand. Que de richesse insoupçonnée en ce village où l'on a retrouvé des outils vieux de 10 à 12 000 ans et plus.

Un exercice de chasse au propulseur a clos la journée.

Merci à Eddy Claude, notre guide passionné et passionnant, pour son témoignage.

M.M.L.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros :

Secrétariat et Rédaction :
Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :
Geneviève Van Acker au 633 16 19

Groupe Sentiers :
Pascale LAMBERT au 633 64 90
Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milhous :
Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20 h

Eau et pollutions :
Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme, Aménagement du territoire :
Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Promenades :
Marie-Madeleine LECHARLIER
au 633 15 87

Contacts avec les écoles :
Françoise TOBIE au 633 35 03

*Le Conservateur de la
Réserve naturelle est :*
Eric de MEVIUS au 633.30.29

Pour tous renseignements concernant
les problèmes d'environnement
appelez le

**TELEPHONE VERT
DE LA REGION WALLONNE
0800/ 11901 (APPEL GRATUIT)**

Les écoles peuvent jouer un grand rôle dans la prise de conscience par les professeurs, élèves et parents des problèmes d'environnement, de gaspillage d'énergie, etc.

Au Collège cardinal Mercier à Braine-l'Alleud, qui abrite 2600 élèves et 300 professeurs, on consomme chaque année 2.500.000 photocopies. Il y a été décidé de porter une attention toute spéciale aux économies de papier. Bientôt, les journaux de classe seront tirés sur papier recyclé. Si toutes les écoles...

Savez-vous que Lasne détient un bien triste record : celui du village où les abords des bulles à verre, plastique et papiers regorgent le plus généreusement de déchets de toutes sortes !

AU SECOURS DE NOS PAYSAGES

(SUITE DE LA PAGE 5)

ristiques des "zones d'intérêt paysager" - les fameuses "ZIPs" dont nous avons parlé dans des articles précédents. On sait que notre plan de secteur sera revu à la fin du siècle et que, selon toute vraisemblance, le nouveau plan comportera davantage de ZIPs, dont, d'ailleurs, les caractères à préserver seront justifiés cas par cas d'une façon plus précise. Cette dernière disposition permettra d'évaluer plus aisément et plus sûrement qu'aujourd'hui l'incidence de projets divers sur l'environnement paysager. C'est bien, mais, on le voit, ce n'est pas pour tout de suite.

Au reste, même alors, il sera toujours nécessaire qu'en instruisant les demandes de permis de bâtir ou de lotir, les pouvoirs publics usent de l'argument de "bon aménagement des lieux".

Car, pour reprendre les termes du Code, l'interdiction de "mettre en péril la valeur esthétique du paysage" s'applique, bien entendu, aux ZIPs. Mais, suivant le même Code, il n'est prévu de ZIPs qu'en zone rurale (agricole, verte ou forestière). Le développement des zones d'habitat et d'extension d'habitat, notamment, peut dans certains cas, si on n'y est pas attentif, aboutir à ôter tout intérêt esthétique à de vastes ZIPs protégeant des zones rurales voisines.

Ainsi, certains lotissements, certaines villas, font, dans le paysage, l'effet d'une grosse verve au milieu d'un beau visage. D'où la nécessité absolue d'imposer aux constructeurs des conditions incitant au respect du paysage, fondées juridiquement sur la notion de "bon aménagement".

Notion souple et vague s'il en est, qui ouvre aussi la porte à l'arbitraire. Aussi LASNE NATURE met-elle également à l'étude les moyens pratiques dont on pourrait user, au moins à Lasne, pour fonder de façon pertinente et inattaquable les décisions relatives au "bon aménagement".

C'est là aussi un sujet que nous traiterons dans un prochain article et dont nous vous inviterons à débattre avec nous.

Fernand DEBREYNE
Section Urbanisme et Aménagement du
Territoire

HORIZONTALEMENT

1. Rendre meilleure (la terre). • 2. Confiture de coings. • 3. Appela. - Cours d'eau temporaire des régions arides. • 4. Romains. • 5. Sa voie est circulaire. • 6. Peut être vert, noir ou autre. • 7. Accord bouleversé. - Demi-parasite. • 8. D'une durée de vie de trois ans. • 9. Protège le globe oculaire. - Pin cembro. - D'arrière-saison. • 10. Indiennes.

VERTICALEMENT

1. Utilisée comme condiment. • 2. Vigneron antique. - Mélange de plusieurs gaz. - Argon. • 3. Qualifie une voiture. - Onomatopée chantante. • 4. Gai. - Paysage. • 5. Argent. - Cheval. • 6. A la mode. - Ouvrier agricole. - Bouts de mot. • 7. Ancienne population africaine. - Jeune fille. • 8. Qualifie certain art. • 9. Dernier cri. - Dieu grec ou romain. • 10. Assurent le ravitaillement de la plante.

MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU N° 20

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	Q	U	E	L	I	C	O	T
2	O	P	U	S	C	U	L	E	S	
3	C	A	I	N		G	L	A	I	R
4	O	L	L	E		R		N	E	O
5	R	E	L	E	V	A		S	R	I
6	I	S	E		E	T	O			T
7	C	C		C	R	I	B	L	E	E
8	O	E	I	L		V	I	E	I	L
9		N	U	A	G	E		O	R	E
10	A	T	O	N	E	S		N	E	T



MARS '95		NOTRE AGENDA
DIMANCHE 12	DERNIERE JOURNEE DE GESTION de la saison de la RESERVE NATURELLE DU RU MILHOUX. Rendez-vous à partir de 9h30 (mais vous êtes bienvenus à tout autre moment de la journée) au bord de la réserve : carrefour rue de l'Abbaye et chemin à la Croix. Bottes indispensables. Potage à midi.	
DIMANCHE 19	MARCHE ADEPS: Marches/promenades de 5-10-20 km dans Lasne. Attention, changement du point de départ (dès 8 heures) : ECOLE du CENTENAIRE rue du Vieux Monument, 5-1380 LASNE Centre. Restauration sur place.	
VENDREDI 24	Brigitte CHIWY, nous emmènera à l'écoute des chouettes et des batraciens au cours d'une promenade dont le départ se fera à 20 h du parking de l'ancienne gare du vicinal de Maransart-Aywiers.	
JEUDI 30	20h Réunion mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. Membres et non-membres sont bienvenus. VOS IDEES NOUS SONT NECESSAIRES. Fin de réunion à 22 heures.	
VENDREDI 31	SOIREE ASTRONOMIE avec André Koeckelenbergh de l'Observatoire royal qui installera ses télescopes sur la plaine au carrefour du Grand Chemin et de la rue de Moriensart. Rendez-vous à 20 h à la place de Renival d'où nous gagnerons le site d'observation. Si le ciel est peu clément, nous irons avec le professeur Koeckelenbergh au Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet où il nous parlera du sujet : AVANT ET APRES le BIG-BANG, avec projection de diapos.	
AVRIL '95		
SAMEDI 1 DIMANCHE 2	Fête du PRINTEMPS - Nature et Culture à La Marache 5, chemin de Plancenot à Lasne. Un seul exposant : LA NATURE Samedi de 14 à 17 h échange de plantes. Visites guidées. Dimanche : stands, artisanat.	
MERCREDI 12	à 20 h au Centre sportif et culturel de LASNE, CONFERENCE-DEBAT animée par Erik SEVERIN et Roland ZANASSI : COMMENT ELIMINER NOS DECHETS DE JARDIN ? La soirée se clôturera par la projection de la vidéo : LA NATURE ORDINAIRE...COMME UN PETIT COQUELICOT (un extrait en est passé au "Jardin extraordinaire").	
SAMEDI 22	A la découverte des JACINTHES SAUVAGES du Bois de Hal. Départ à 10 h du parking de l'ancienne gare vicinale de Maransart-Aywiers, croisement de la route de l'Etat et de la rue de l'Abbaye. Co-voiturage possible.	
JEUDI 27	20 h Réunion Mensuelle de LASNE NATURE au Centre sportif et culturel de Maransart. Membres et non-membres bienvenus. Fin de la réunion à 22h.	
DIMANCHE 30	Visite de la réserve ORNITHOLOGIQUE de Renipont sous la conduite de Michel DEGREEF de l'Institut des sciences naturelles. Rendez-vous à 9 h 30 au parking de l'internat pour jeunes filles de l'athénée, chaussée de Rixensart.	
MAI '95		
VENDREDI 5 SAMEDI 6 DIMANCHE 7	RENDEZ-VOUS DE PRINTEMPS AUX JARDINS D'AYWIERS (le vendredi de 14 à 18 h, samedi et dimanche de 10 à 18 h). Rendez-vous au stand de LASNE NATURE. - Conférence par Xavier MISONNE, directeur du musée d'histoire de Bruxelles à propos du livre écrit avec Jeléna de Belder "Arbres et arbustes pour parcs et jardins" le samedi à 15 h. Réservations des places au 02/633 20 21 ou à l'entrée, dès samedi 10 h. Visite guidée des jardins de l'abbaye samedi 11 h et dimanche 11 et 15 h.	
JEUDI 25 étant jour férié,	la réunion mensuelle de LASNE NATURE est reportée au JEUDI 1er JUIN à 20 h au Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. Membres et non-membres sont bienvenus. Fin de réunion à 22 heures.	

NOS CARTES POSTALES

Suite des 12 cartes de la page 9

16. Village de Maransart vu de la Réserve du Ru Milboux.

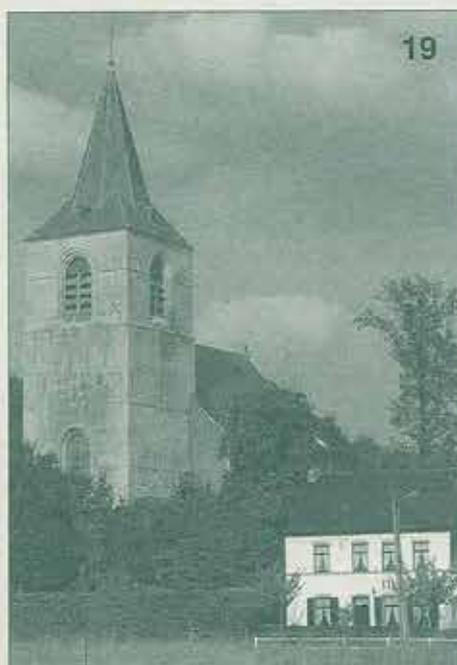
18. Porte St-Benoît (Aywiers).

19. Eglise St-Etienne d'Ohain.

20. Eglise St-Etienne d'Ohain.



16



19



18



20